UNE QUESTION DE VIE OU DE MORT : UN APPEL À LA CONSCIENCE

Très bientôt, à Québec, nos députés vont voter sur le projet de loi 52 : Loi concernant les soins de fin de vie. S'il est adopté, l'euthanasie deviendra légale sous l'appellation d' « aide médicale à mourir ».

Or, devancer la mort ce n'est pas aider à mourir mais faire mourir. C'est donner à nos médecins le pouvoir de tuer des patients vulnérables dans certaines circonstances.

Nous aimons les personnes vulnérables, et un jour nous serons tous vulnérables. Il est important que nous sachions tous que notre famille et la société ne devanceront pas notre mort, mais seront là pour nous soutenir jusqu'à la fin.

Nous sommes appelés à faire le choix inconditionnel du respect de la vie jusqu'à la mort naturelle.

L'être humain est constitué pour respecter et servir la vie en toute situation de fragilité. Il ne peut se mettre à causer la mort de personnes innocentes – si encadrée soit la décision – sans blesser en lui-même la conscience de sa propre dignité.

Donner la mort à une personne humaine innocente, c'est aussi se donner la mort à soi-même...



† Christian Lépine Archevêque de Montréal